Image not found or type unknown

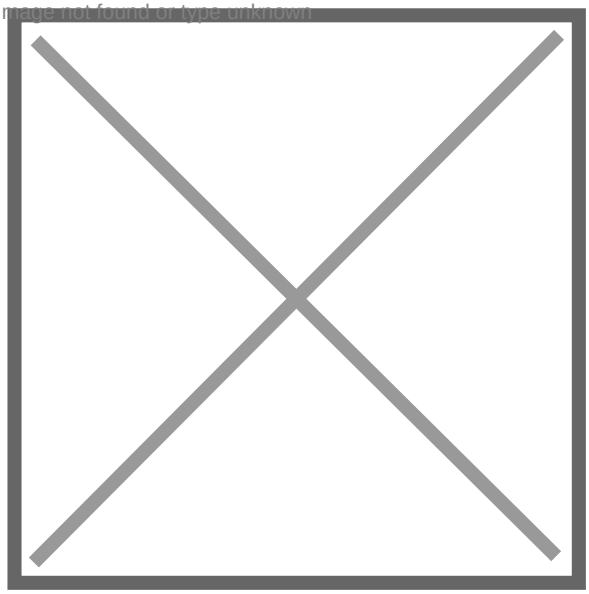

Rsi recouvrements et créances

Par **jean michel tonetto**, le **26/08/2015** à **15:38**

Bonjour,
je me permet de prendre contact suite au harcèlement du RSI.
en effet, ayant vendu mon restaurant en sept 2014 en grande partie grasse ou a cause du RSI, je termine a peine de leur régler mes dettes concernant mon établissement.Mais a ce jour, je reçois un courrier me rappelant qu ayant été immatriculé a la caisse vieillesse ex organic du :
01.07.91 au 31.03.92,du
01.08.92 au 31.12.2007 en qualité de chef d entreprise et du
23.11.2006 au 31.12.2007 en qualité de gérant,après analyse de mon dossier, je ne ma serais pas acquitté de l intégralité des cotisations correspondant a la période du 1er trim 92 au 1er trim 96.
Cela représente la bagatelle de 3765.59eur; sommes que je n ai pas sur mon compte en banque évidement.
d autre part j aurais omis de communiquer les justificatifs de revenus perçus en cette qualité de chef d entreprise au titre des années 91,95,96,entraînant de ce fait le calcul sur des bases maximales.
Monsieur, n y a t il pas prescription?
Si oui, ou puis je trouver les textes de loi pour leur faire parvenir afin de me couvrir des poursuites.
sinon, je vous demande un coup de pouce pour me sortir de ce guêpier.
Dans l attente,
recevez mes sincères salutations.

Par **jean michel tonetto**, le **26/08/2015** à **16:29**

Bonjour,
je me permet de prendre contact suite au harcèlement du RSI.
En effet ayant vendu mon restaurant en sept 2014 en grande partie GRASSE ou A CAUSE du service social, je termine a peine de leur régler mes dettes concernant mes cotisations.
mais a ce jour je reçois un courrier me rappelant qu ayant été immatriculé a la caisse vieillesse ex organic du:
01.07.91 au 31.03.92,
du 01.08.92 au 06.02.96 en qualité de chef
d entreprise, et du 23.11.2006
au 31.12.2007 en qualité de gérant,après analyse de mon dossier, je ne me serais pas acquitté de l intégralité de mes cotisations correspondant a la période
du 1er trim 92
au 1er trim 96.
Cela représente le BAGATELLE de 3765.59eur.Somme que je n ai pas sur mon compte évidement puisque la vente ma servie a éponger toutes mes dettes et qu en plus sens est suivie une liquidation judiciaire.
D autre part j aurais omis de communiquer les justificatifs des revenus perçus qui étaient nuls...en qualité de chef d entreprise au titre des années 91, 95, 96, entraînant de ce fait le calcul sur des bases maximales.
Monsieur,Madame,
concernant les années de 91 a 96, n y a t il pas une prescription.
Si oui ou puis je trouver le texte de loi pour leur faire parvenir afin que les poursuites cesses?
Pour le reste y a t il une raison qui fasse que je puisse m en sortir?
Je vous demande un coup de pouce pour sortir de ce guêpier.
j suis a bout de souffle.
Dans l attente,
recevez Monsieur, Madame,
mes sincères salutations.

Par **jean michel tonetto**, le **26/08/2015** à **16:29**

Bonjour,
je me permet de prendre contact suite au harcèlement du RSI.
En effet ayant vendu mon restaurant en sept 2014 en grande partie GRASSE ou A CAUSE du service social, je termine a peine de leur régler mes dettes concernant mes cotisations.
mais a ce jour je reçois un courrier me rappelant qu ayant été immatriculé a la caisse vieillesse ex organic du:
01.07.91 au 31.03.92,
du 01.08.92 au 06.02.96 en qualité de chef
d entreprise, et du 23.11.2006
au 31.12.2007 en qualité de gérant,après analyse de mon dossier, je ne me serais pas acquitté de l intégralité de mes cotisations correspondant a la période
du 1er trim 92
au 1er trim 96.
Cela représente le BAGATELLE de 3765.59eur.Somme que je n ai pas sur mon compte évidement puisque la vente ma servie a éponger toutes mes dettes et qu en plus sens est suivie une liquidation judiciaire.
D autre part j aurais omis de communiquer les justificatifs des revenus perçus qui étaient

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

nuls...en qualité de chef d entreprise au titre des années 91, 95, 96, entraînant de ce fait le calcul sur des bases maximales.
Monsieur,Madame,
concernant les années de 91 a 96, n y a t il pas une prescription.
Si oui ou puis je trouver le texte de loi pour leur faire parvenir afin que les poursuites cesses?
Pour le reste y a t il une raison qui fasse que je puisse m en sortir?
Je vous demande un coup de pouce pour sortir de ce guêpier.
j suis a bout de souffle.
Dans l attente,
recevez Monsieur, Madame,
mes sincères salutations.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés